

Informations de base	
2008/2688(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation dans la Corne de l'Afrique	
Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux	

Acteurs principaux		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Développement	MICHEL Louis

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
14/01/2009	Débat en plénière		Résumé
15/01/2009	Décision du Parlement	T6-0026/2009	Résumé
15/01/2009	Résultat du vote au parlement		
15/01/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2688(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0033/2009	14/01/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0026/2009	15/01/2009	Résumé
Commission Européenne				

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2009)1067	30/04/2009	

Résolution sur la situation dans la Corne de l'Afrique

2008/2688(RSP) - 15/01/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Suite au débat qui a eu lieu en séance le 14 janvier 2009, le Parlement européen a adopté par 570 voix pour, 11 voix contre et 27 abstentions, une résolution commune sur la situation dans la Corne de l'Afrique.

La résolution avait été déposée en vue de son examen en séance plénière par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, UEN, GUE/NGL.

Sachant que les conflits frontaliers non résolus dans la Corne de l'Afrique ravagent cette région depuis des années, le Parlement appelle tous les gouvernements de la région à renforcer la **sécurité dans chacun des pays concernés**. Parmi les mesures urgentes réclamées dans ce contexte, le Parlement évoque la reconnaissance définitive des frontières entre **l'Érythrée et l'Éthiopie** et la mise en place d'un plan de paix et de développement qui engloberait toute la région. Le Parlement appelle également le Conseil à nommer un représentant/envoyé spécial de l'Union dans la Corne de l'Afrique.

En ce qui concerne **le Soudan**, le Conseil et la Commission sont appelés à renforcer les institutions régulières de ce pays. Le Parlement condamne en particulier les attaques dont sont victimes les travailleurs humanitaires au Soudan et invite le coordinateur de l'aide humanitaire des Nations unies pour la Somalie, à négocier un accès humanitaire zone par zone dans ce pays afin de permettre un approvisionnement alimentaire plus rapide et améliorer la situation humanitaire qui est catastrophique. Parallèlement, le Parlement demande au Conseil et à la communauté internationale de se montrer beaucoup plus actifs dans leur soutien à la mise en œuvre de l'accord de paix global nord-sud au Soudan pour garantir un déploiement intégral de la Mission Nations unies/UA au Darfour (UNAMID).

En ce qui concerne la **sécurité alimentaire et le développement**, le Parlement invite le gouvernement érythréen à coopérer plus étroitement avec les organisations internationales et à donner à la Commission un accès sans entrave aux projets qu'elle finance. Pour sa part, le gouvernement éthiopien est invité à accorder un plein accès aux organisations humanitaires dans la région somalienne d'Ogaden (la région somali de l'Éthiopie) et à mettre en place toutes les conditions nécessaires pour que l'aide parvienne aux destinataires dans toute la région. Par ailleurs, les députés demandent à la Commission de vérifier qu'aucun de ses programmes d'assistance, y compris le programme "argent contre travail", ne soit pas mis en œuvre par le travail forcé.

Enfin, en ce qui concerne les **droits de l'homme et la gouvernance**, le Parlement invite :

- **l'Érythrée** à respecter pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la liberté d'association et d'expression, ainsi que la liberté de la presse et la liberté de conscience (le Parlement s'indigne en particulier de l'emprisonnement prolongé du journaliste suédo-érythréen Dawit Isaak et exige sa libération immédiate). Le Parlement appelle également l'Union à reconsidérer son approche de l'Érythrée si aucun progrès n'est fait en matière de respect des droits fondamentaux ;
- **la Somalie** à condamner l'enlèvement des deux religieuses catholiques italiennes et à prendre des mesures en vue d'accélérer leur libération ;
- **les autorités djiboutiennes** à protéger les droits politiques des partis d'opposition et des organisations indépendantes de défense des droits de l'homme ainsi qu'à garantir pleinement la liberté de la presse, et à permettre au parti d'opposition MRD de reprendre ses activités ;
- **l'Éthiopie** à réexaminer les lois sur la presse et l'enregistrement des partis ainsi que la composition du Comité électoral, de manière à garantir les droits politiques des partis d'opposition. Il appelle également à la libération de Birtukan Midekssa, chef du parti d'opposition Unité pour la démocratie et la justice (UDJ).

Le Parlement appelle encore les gouvernements d'Éthiopie, d'Érythrée et de Djibouti ainsi que le Conseil à approfondir le dialogue politique sur les droits de l'homme, les principes démocratiques et l'état de droit, comme le prévoit l'accord de Cotonou.